



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 1^{ER} AVRIL 2021

Nombre de
Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil vingt et un

Le : 1^{er} avril

Le Conseil Municipal de la Commune de STE FOY L'ARGENTIERE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la salle Est-Ouest, sous la présidence de madame Karine BERGER

Secrétaire élu : Gérard VULPAS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2021.

Compte rendu affiché le : 6 avril 2021.

Présents : K. BERGER / G. BUFFARD / J. QUINAUDON / L. BROSSARD /
D. BERTHOLON / O. VIALON / P. SECKINGER / A. BORRA / F. VENET /
M. DUPUY / G. VULPAS.

Absents excusés : F. VALAIRE / C. LOZANO / B. TRENCHAT

Absent : J.M. MILLOT.

Madame le Maire précise que Madame Juliette MAILLARD a démissionné du Conseil Municipal en date du 18 mars 2021. Le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal de la même liste dont le siège devient vacant. Jean-Marc GERIN a été nommé de fait conseiller municipal, et il a également démissionné. Puis, Caroline BLANCHON, nommée de fait conseillère municipale a également démissionnée. A ce jour, Jean-Michel MILLOT est nommé de fait conseiller municipal.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 1^{er} avril 2021 à dix-huit heures et quarante-cinq minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Gérard VULPAS se propose d'être secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte rendu de la réunion du jeudi 16 mars 2021.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

Le compte administratif est détaillé par Madame Catherine ARNAUD, Rédacteur. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes de la Commune en fonctionnement et en investissement de 2020.

Fonctionnement :

Dépenses : 978 663.71 €

Recettes : 1 402 589.82 €

Excédent : 423 926.11 €

Investissement :

Dépenses : 352 437.48 €

Recettes : 667 966.64 €

Excédent : 315 529.16 €

Mairie

18, impasse de la Mairie 69610 Sainte Foy L'Argentière

Tél. 04 74 70 03 95 - Fax 04 74 26 19 12

E-mail : mairie@sainte-foy-largentiere.fr

Madame le Maire précise que tous les comptes ont été rapprochés du compte de gestion de l'année 2020 établi par le Receveur Municipal et que tout s'avère conforme.

Ils sont approuvés à l'unanimité par l'ensemble du Conseil.

Après retrait de Madame Karine BERGER, Monsieur Gérard VULPAS, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote du compte administratif 2020.

Le compte administratif est adopté comme suit : 10 voix pour.

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration et déclare toutes les opérations de l'année 2020 définitivement closes.

Madame le Maire réintègre la réunion.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 :

Madame le Maire précise qu'il est important de flécher les points qui permettent d'optimiser le plan de relance comme par exemple la rénovation énergétique.

Madame Catherine ARNAUD, rédacteur, présente le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

*Fonctionnement : 1 327 000.00 €
Investissement : 1 366 000.00 €*

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2021 :

*Fonctionnement : 11 voix pour.
Investissement : 11 voix pour.*

Gérard VULPAS remercie Catherine ARNAUD pour la clarté des explications.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION :

Madame le Maire rappelle que Valérie THOLY, receveur municipal, avait expliqué à l'ensemble des membres du Conseil les mécanismes de la fiscalité locale lors d'une précédente réunion. Elle avait souligné que les taux de la Commune étaient anormalement bas, la privant ainsi d'aides plus conséquentes de la part de l'Etat. La Commune est alors considérée comme ne faisant aucun effort fiscal. De plus, Valérie THOLY avait précisé qu'une commune qui n'augmente pas régulièrement les impôts est une commune qui ne gère pas bien.

Madame Karine BERGER précise que le taux d'endettement par habitant est de 1 433 € alors que la moyenne nationale est de 422 € par habitant. Ce taux très élevé est dû au remboursement du prêt contracté pour l'achat du Foyer Résidence.

Madame le Maire souligne que les dotations de l'Etat représentaient pour 2015 la somme 95 132 € et pour 2020, la somme de 17 919 € montant en nette diminution.

Madame le Maire précise que pour pouvoir bénéficier des dotations de l'Etat qui malheureusement diminuent considérablement, nous devons créer une politique dynamique des taux.

Les taux actuels sont pour : le foncier bâti : 14.86 %
le foncier non bâti : 28.05 %

Le taux du Département soit 11.03 % va se cumuler au taux du foncier bâti ce qui représentera 25.89 % (14.86 % + 11.03 %). Cet ajout est là pour compenser la suppression de la taxe d'habitation.

Il convient donc de définir les taux d'imposition pour l'année 2021. En sachant que le taux du foncier non bâti ne doit pas augmenter plus que celui du foncier bâti.

Madame le Maire propose d'augmenter les deux taux d'imposition de 2%. Gérard VULPAS suggère une augmentation de 3%. Après réflexion et après vote, il est décidé de mettre une augmentation de 2 % sur les deux taux d'imposition.

INTEGRATION DES PARCELLES DE TERRAIN DANS LE DOMAINE PUBLIC :

Ce point sera traité à l'ordre du jour du prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES :

- Lycée : Madame le Maire précise qu'elle a candidaté pour la création d'un lycée public sur notre Commune qui pourrait être construit sur un terrain, à proximité du Collège Val d'Argent, emplacement déjà prévu sur le Plan Local d'Urbanisme. Un bel emplacement qui donne espoir aux futurs élèves et aux parents du secteur.
- Jeudi 8 avril : une visioconférence est prévue le jeudi 8 avril avec Thomas Gassilloud, Député et avec Monsieur le Préfet.
- Ediliens : Madame le Maire précise que le directeur de la tuile lui a fait une présentation de l'activité du site de Ste Foy. Elle souligne que c'est une belle entreprise. Madame le Maire a demandé une visite avec tout le conseil. Monsieur GUILLOTOT a accordé à Madame le Maire une visite avec tout le Conseil Municipal dès que les mesures sanitaires le permettront.
- Conseil Municipal : Le prochain Conseil Municipal est prévu le 22 avril 2021 sauf si les contraintes sanitaires nous interdisent la tenue de cette réunion.

La séance est levée à 21 h 20.

A Sainte-Foy-l'Argentière,

Le 2 avril 2021,

*Le Maire,
Karine BERGER*